

Annuaire suisse
de politique
de développement

Annuaire suisse de politique de développement

23-1 | 2004
Faits et statistiques 2004

4. Aide humanitaire

Catherine Schümperli Younossian



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aspd/472>
ISSN : 1663-9669

Éditeur

Institut de hautes études internationales et du développement

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2004
Pagination : 51-59
ISSN : 1660-5934

Référence électronique

Catherine Schümperli Younossian, « 4. Aide humanitaire », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 23-1 | 2004, mis en ligne le 10 mars 2010, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/472>

4. Aide humanitaire*

DEUX MILLE TROIS a été marqué par l'intervention américano-britannique en Irak et ses conséquences sur la population irakienne. Pourtant, bien d'autres régions du monde, en Afrique notamment, sont confrontées à des situations humanitaires très précaires, voire catastrophiques, qui ont nécessité l'appui de la communauté internationale et de la Suisse en particulier.

En 2002, l'aide humanitaire de la Suisse s'est élevée à 364 millions de francs. Les terribles inondations qui ont eu lieu en été 2002, tant en Europe centrale qu'en Asie du Sud-Est et en Chine, lui ont valu un crédit supplémentaire de 50 millions de francs et ont drainé une partie non négligeable des fonds.

A noter également l'organisation de deux importantes conférences internationales organisées sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR); la première, consacrée aux personnes disparues, s'est tenue en février 2003 et la seconde, la 28^e Conférence quadriennale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en décembre 2003. Quant au Département fédéral des affaires étrangères, il a organisé une rencontre humanitaire internationale sur l'Irak qui s'est tenue à Genève en février 2003.

L'aide humanitaire est une composante importante du système d'aide suisse, un cinquième environ de l'aide publique au développement (APD) y est consacré. En 2002, 364 millions de francs provenant de la Confédération, des cantons et des communes ont été consacrés à des actions humanitaires sur un total de 1462 millions de francs d'APD. L'aide humanitaire de la Confédération fait partie de la Direction du développement et de la coopération (DDC)¹. Un tiers environ du budget annuel est consacré aux actions directes et en régie propre avec le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) ainsi que pour des contributions à des organisations d'entraide suisses. Les deux autres tiers sont utilisés pour la coopération avec les organisations internationales, dont un tiers environ pour le CICR et l'autre tiers pour les agences spécialisées de l'ONU (principalement le HCR, le PAM, l'OCHA, le PNUD, le PNUE et l'UNICEF).

Le mandat de l'aide humanitaire de la Confédération est défini dans la loi fédérale de 1976. Les modalités d'exécution sont définies dans le *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire de la Confédération*², approuvé par le Parlement en 2002. Il porte sur un montant de 1,5 milliard de francs réparti sur au moins quatre ans. En 2002, la DDC a rendu publique sa stratégie pour les prochaines années dans le domaine de l'aide humanitaire³. Ce document vise à présenter les objectifs, les domaines d'action, les tâches et les moyens que la Confédération compte mettre en œuvre dans ce cadre.

* Par Catherine Schümperli Younossian, chargée de recherche à l'iuéd.

¹ L'aide humanitaire et le Corps suisse d'aide humanitaire ont déménagé en 2003. Leur nouvelle adresse: Sägestrasse 77, 3003 Köniz. Tél. 031/322.31.24.

² *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 14 novembre 2001 (FF 2002 2087).

³ DDC, *Vivre la solidarité. Aide humanitaire – Stratégie 2005*, Berne: DDC, 2002.

4.1. Versements d'aide humanitaire en 2002

En 2002, les versements d'aide humanitaire de la Suisse au titre de l'APD se sont élevés à 364 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, les engagements humanitaires ont été supérieurs de 31 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation d'environ 8,5 %, qui s'explique notamment par les fonds engagés suite aux inondations de l'été 2002 (voir ci-dessous). La DDC a fourni près des trois quarts de l'aide humanitaire suisse, dont la totalité de l'aide alimentaire et multilatérale. Le quart restant a été fourni essentiellement par l'ODR au titre de l'assistance aux réfugiés (17 %) et pour une très petite partie par les cantons et les communes suisses, au titre de l'aide humanitaire.

Tableau 17: Versements de l'aide humanitaire de la Suisse au titre de l'APD/AP de la Suisse en 2002, par émetteur et par instrument (en millions de francs et en pourcentage)

	Aide humanitaire		Aide alimentaire		Total 2002	Total 2001
	(mio fr.)	(%)	(mio fr.)	(%)		
Versements bilatéraux	302.39	90.4	32.00	9.6	334.39	304.87
DDC	238.34	88.2	32.00	11.8	270.34	227.12
Office fédéral des réfugiés (ODR)*	60.40	100.0	—	—	60.40	73.71
Cantons et communes	3.64	100.0	—	—	3.64	3.79
Versements multilatéraux	29.96	100.0	—	—	29.96	28.54
DDC	29.96	100.0	—	—	29.96	28.54
Total	332.35	91.2	32.00	8.8	364.35	333.41

Source: DDC, Service statistique, novembre 2003.

* Aide aux réfugiés selon les directives du CAD, y compris les programmes d'aide au retour gérés par la DDC.

□ Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2002

L'année 2002 a été marquée par d'importantes inondations en Europe (Allemagne, Autriche, Tchéquie, Slovaquie et Russie), en Asie du Sud-Est et en Chine. Un crédit supplémentaire de 50 millions de francs a été accordé à l'aide humanitaire par le Conseil fédéral afin de mettre en place des mesures d'aide aux victimes et de fournir des fonds pour la préservation du patrimoine culturel touché par les crues. Plus de la moitié de ce montant a été utilisée pour des actions directes auprès des autorités civiles dans les pays concernés. Sur les 40 millions de francs destinés aux projets en Europe, près de 39 millions ont été engagés pour des paiements dans le cadre de projets de prévention; ces fonds ont été utilisés sur deux ans (2002 et 2003). Pour l'Asie, le montant engagé s'est élevé à près de 7,6 millions de francs⁴.

Ainsi en 2002, 64 millions d'aide humanitaire ont été versés à des pays européens (Russie, Slovaquie, mais également République tchèque, Allemagne et Autriche) afin de faire face aux conséquences des inondations. Parmi les autres continents qui ont bénéficié de l'aide humanitaire fournie par la Suisse, l'Afrique en est un des principaux bénéficiaires avec un montant de 59 millions

⁴ Le site de la DDC consacre un dossier spécial à l'aide de la Confédération aux victimes des inondations de 2002: <www.ddc.admin.ch>, sous « Aide humanitaire ».

de francs. Quant aux conflits qui ont nécessité des contributions suisses en Asie et au Moyen-Orient (49 millions de francs), citons entre autres la situation de postconflit en Afghanistan, la poursuite des tensions israélo-palestiniennes, et la situation humanitaire difficile en Irak et en Géorgie. Enfin, les actions en Amérique latine ont surtout concerné la coordination de programmes pour les déplacés de la violence dans l'est de la Colombie.

Tableau 18: Aide humanitaire de la DDC en 2002, répartition géographique des dépenses (en millions de francs)

Continent/Pays d'engagement	2002	Continent/Pays d'engagement	2002
Afrique	59.1	Asie et Moyen-Orient* (suite)	12.6
Angola	8.2	Indonésie	2.1
Soudan	5.7	Palestine	2.1
Congo (RD)	5.6	Chine	2.0
Sierra Leone	4.5	Amérique latine	14.0
Burundi	3.7	Colombie	4.3
Erythrée	2.7	Pérou	3.2
Liberia	2.6	Europe	64.2
Tanzanie	2.5	Russie	14.4
Rwanda	2.3	République tchèque	9.9
Asie et Moyen-Orient*	49.3	Slovaquie	4.0
Afghanistan	16.9	Non ventilé géographiquement	99.6
Irak	3.8	Contributions multilatérales	30.0
Géorgie	3.8	UNRWA	11.8
Sri Lanka	3.2		
Total de l'aide humanitaire			316.2

Source: DDC, Service statistique, novembre 2003.

N. B. Les pays mentionnés sont ceux dont les montants d'aide humanitaire ont été supérieurs à 2 millions de francs en 2002. Les montants de ce tableau, de 316.2 millions, comprennent les versements bilatéraux de la DDC aux pays en développement (APD), aux pays dits en transition (AP), mais également aux pays de l'Union européenne (notamment l'Autriche et l'Allemagne) qui ont bénéficié de l'aide humanitaire suisse suite aux inondations de l'été 2002. Cela explique la différence par rapport aux montants d'aide humanitaire de la DDC qui figurent dans le tableau 17.

* Les contributions à l'UNRWA apparaissent sous la rubrique « Contributions multilatérales ».

4.2. Engagement humanitaire de la Suisse envers l'Irak

L'année 2003 a été marquée par une forte augmentation de l'engagement humanitaire de la Suisse à l'égard de l'Irak, tant sur le plan diplomatique, notamment par l'organisation de deux conférences de coordination des activités humanitaires, que par le soutien suisse aux actions humanitaires sur le terrain.

□ Rencontre internationale humanitaire sur l'Irak, Genève

A l'initiative de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, la Suisse a organisé une rencontre humanitaire internationale sur l'Irak qui s'est tenue à Genève les 15 et 16 février 2003. Cette réunion, qui se voulait une rencontre technique entre experts humanitaires plutôt qu'une conférence politique entre ministres, a permis d'engager le dialogue humanitaire sur la crise irakienne avant même le début des hostilités. Quelque 150 personnes y ont pris part, représentant 21 organisations et une trentaine d'Etats; la cheffe du Département fédéral des affaires étrangères a également participé aux discussions de cette première rencontre. Le seul pays invité à avoir décliné l'invitation est les Etats-Unis. La Suisse y a notamment proposé que le dialogue entre les pays voisins de l'Irak,

les organisations humanitaires et les principaux pays donateurs se poursuivent de manière informelle par l'intermédiaire de la création d'un *Humanitarian Issues Group Iraq* (HIGI).

Une deuxième réunion humanitaire organisée sous les auspices du Département des affaires étrangères s'est tenue à Genève le 2 avril 2003. Cette réunion, qui faisait suite à celle des 15 et 16 février, a rassemblé les mêmes participants, auxquels s'était ajouté un diplomate américain. Aucune décision n'y a été prise, la réunion ayant essentiellement servi de plate-forme de dialogue.

Le bilan des deux réunions est nuancé. Selon certains observateurs, elles ont davantage servi de plate-forme de discussion que donné des impulsions. Et certains journaux constatent que « les efforts de coordination suisses ont pour l'instant peu d'impact face à ceux du Bureau onusien pour les affaires humanitaires. La Suisse caressait le rêve de chapeauter l'aide humanitaire. Son ambition doit être revue à la baisse »⁵. Point de vue moins tranché pour Toni Frisch, délégué à l'aide humanitaire, qui reconnaît qu'il est toujours difficile de mesurer les résultats d'une telle conférence, tout en soulignant que cette rencontre a permis de voir les lacunes dans le financement puisque seuls 15% du montant nécessaire à l'aide internationale prévisible pour l'Irak étaient assurés. Et d'insister sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les pays concernés et les agences de l'ONU⁶.

□ *Actions humanitaires suisses en Irak*

La Suisse fournit de l'aide humanitaire à l'Irak depuis 1993, cherchant avant tout à améliorer le sort des membres les plus défavorisés de la société, des enfants en particulier. Un coordinateur chargé du programme humanitaire est basé à Bagdad depuis quelques années. Ce dernier, à l'instar de la quasi-totalité des collaborateurs d'organisations d'aide, a dû quitter le pays pendant six semaines environ (du 20 mars au 6 mai 2003) au plus fort des hostilités. Le bureau de liaison de la DDC a toutefois pu continuer ses activités pendant cette période grâce au personnel local. La Suisse a considérablement augmenté son aide depuis l'intervention des troupes de la coalition américano-britannique qui a conduit à la chute du régime du président Saddam Hussein. Si, initialement, la DDC prévoyait d'engager en 2003 et 2004 environ 4,5 millions de francs, ce montant a été nettement revu à la hausse, avec 10 millions dans un premier temps. Le Conseil fédéral a ensuite accordé, en avril 2003, une enveloppe supplémentaire de 20 millions pour l'aide humanitaire en Irak. Ces sommes placent la Suisse dans le peloton de tête des dix pays les plus engagés en Irak sur le plan humanitaire⁷.

La DDC a défini une politique humanitaire pour l'Irak⁸ qui, pour les prochaines années, met l'accent sur une approche intégrée combinant l'amélioration de l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau, ainsi que le renforcement des infrastructures des services de santé de base. En 2003, l'engagement de l'aide humanitaire de la Suisse en Irak s'est monté à 19,4 millions de francs⁹ et pour mener à bien ses objectifs, la DDC s'appuie sur ses principaux partenaires :

⁵ « Des obstacles aux ambitions humanitaires de la Suisse », *Le Temps*, 11 avril 2003.

⁶ Interview de Toni Frisch, délégué de l'aide humanitaire (DDC), *La Liberté*, 4 juin 2003.

⁷ « Pourquoi la DDC tarde à regagner l'Irak », *L'Hebdo*, avril 2003.

⁸ DDC, *Aide humanitaire de la Confédération en Irak*, factsheet, février 2003.

⁹ DDC, *Le soutien de la Suisse en Irak*, <www.ddc.admin.ch>.

- ❑ le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), actif principalement dans l’approvisionnement et l’assainissement de l’eau, a bénéficié d’un soutien de 11,5 millions de francs ;
- ❑ le Programme alimentaire mondial (PAM) a géré des programmes d’alimentation complémentaire, avec un appui de la DDC pour 2,8 millions de francs ;
- ❑ le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) a obtenu un soutien financier de 2,1 millions dans la phase qui a précédé l’intervention américaine ;
- ❑ le Bureau de l’ONU de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a reçu un appui de la DDC de 0,5 million ;
- ❑ parmi les ONG partenaires, la DDC collabore notamment avec CARE International et Action contre la faim.

4.3. Engagement humanitaire multilatéral de la Suisse

Les deux tiers du budget de l’aide humanitaire de la Confédération sont utilisés pour la coopération avec des organisations internationales, soit une moitié pour les programmes de l’ONU (en particulier le Bureau de l’ONU de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat aux réfugiés et le Programme alimentaire mondial) et l’autre pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Comme chaque année, Kofi Annan a lancé son « Appel humanitaire » à l’intention des principaux donateurs. L’Appel 2004, lancé depuis New York le 18 novembre 2003, a été relayé le lendemain depuis cinq autres villes dont Genève. L’appel, d’un montant de 3 milliards de dollars (environ 4 milliards de francs suisses), vise à soulager les souffrances de près de 45 millions de personnes. Dix-sept des 21 crises qui figurent dans l’appel lancé cette année concernent l’Afrique subsaharienne. Mais ce chiffre de 3 milliards de dollars n’inclut pas la reconstruction de l’Afghanistan et de l’Irak, ni la Colombie, dont les besoins pour 2004 seront abordés dans des appels distincts. L’Appel humanitaire 2004 a été planifié dans le cadre du Consolidated Appeals Process (CAP) ; celui-ci a été mis sur pied il y a dix ans par l’Assemblée générale des Nations unies dans le but d’élaborer une stratégie humanitaire commune et de maximiser ses ressources¹⁰.

A cette occasion, le secrétaire général de l’ONU a dressé le bilan de l’Appel 2003 et regretté que le financement de l’aide humanitaire ait été insuffisant : sur les 5,1 milliards de dollars nécessaires, l’ONU n’a reçu que 3,3 milliards, soit seulement 65,6 % des besoins. L’occasion aussi de rappeler que les pourcentages de financement des appels par pays restent inégaux : l’appel lancé en faveur de l’Irak en 2003 a été financé à 91 %, alors que ceux pour le Burundi et le Liberia n’ont reçu respectivement que 28 % et 24 % des fonds escomptés¹¹. Par rapport au produit national brut, la Suisse arrive au 12^e rang des pays contributeurs pour l’Appel 2003 avec 16 millions de dollars, la Norvège arrivant en tête (59 millions) devant les Pays-Bas (54 millions) et la Suède (48 millions). En

¹⁰ DDC, *Les Nations unies lancent l’Appel humanitaires 2004*, communiqué de presse, 19 novembre 2003.

¹¹ Organisation des Nations unies, *L’appel humanitaire 2004*, communiqué de presse, IHA/828, 18 novembre 2003.

termes absolus, les Etats-Unis sont le plus gros donateur (plus d'un milliard), devant la Grande-Bretagne (156 millions), suivie du Japon¹².

4.4. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

En 2002, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) était présent dans 79 pays du monde. Mais une fois encore, les activités du CICR ont été principalement axées sur l'Afrique, qui doit faire face à nombre de conflits armés.

Selon le rapport annuel 2002¹³, le CICR employait 12'000 personnes (environ 11'000 personnes sur le terrain et 800 personnes au siège de Genève). Les dépenses du CICR se sont élevées à 822 millions de francs suisses (147 millions pour le siège et 675 pour les activités de terrain). Avec 90 millions de francs de contribution aux activités du CICR, la Suisse figure au troisième rang des contributeurs, après les Etats-Unis (201,3 millions) et le Royaume-Uni (118,7 millions).

Citons parmi les principales activités du CICR, en 2002 :

- ❑ *Les visites aux prisonniers.* Les délégués du CICR ont visité près de 500'000 prisonniers dans plus de 2000 lieux de détention de 75 pays.
- ❑ *Le rétablissement des liens familiaux.* Le CICR a transmis près d'un million de messages Croix-Rouge permettant à des membres d'une même famille de se retrouver ou d'être mis en contact.
- ❑ *L'assistance (sécurité économique et alimentaire, eau et habitat, santé, soins aux handicapés).* 43 des 75 délégations opérationnelles et régionales du CICR ont conduit des programmes d'assistance. L'essentiel des activités a été mené en Afghanistan, en Israël et dans les Territoires occupés/autonomes, en Irak, dans le Nord-Caucase, au Soudan et en République démocratique du Congo.

❑ *Conférence internationale sur les personnes portées disparues organisée par le CICR en février 2003*

Le CICR a organisé une conférence internationale d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux qui s'est tenue du 19 au 21 février 2003 à Genève¹⁴. Quelque 350 experts d'environ 90 pays se sont réunis afin d'attirer l'attention sur la situation de milliers de familles qui ignorent totalement ce qu'il est advenu d'un de leurs proches¹⁵.

Le droit des familles de connaître le sort de leurs proches portés disparus a été au cœur des discussions, et des mesures concrètes ont été proposées pour satisfaire ce besoin essentiel. Ces mesures sont entre autres un traitement humain des personnes privées de leur liberté, et ce quelles que soient les circonstances, et l'information de leurs familles quant au lieu où elles se trouvent. Les

¹² « L'ONU demande de l'aide pour ses pauvres », *La Liberté*, 20 novembre 2003.

¹³ ICRC, *Annual Report 2002*, Geneva, June 2003.

¹⁴ « La Conférence sur les disparus du CICR surmonte les antagonismes politiques et émotionnels », *Le Temps*, 22 février 2003 ; « Les proches des disparus sortent de l'oubli », *Le Courrier*, 22 février 2003.

¹⁵ Les « Observations et recommandations » approuvées par la conférence, de même que le rapport du groupe de travail, sont disponibles sur le site du CICR : <www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/themissing>.

membres d'une famille, où qu'ils soient, doivent pouvoir communiquer régulièrement les uns avec les autres. Les dépouilles humaines doivent être traitées d'une façon à la fois digne et responsable, qui permette leur identification et leur restitution aux familles. La conférence a également proposé un certain nombre de mesures de prévention, au nombre desquelles la fourniture d'un système d'identification personnelle à tous les combattants et aux civils particulièrement exposés, notamment les enfants¹⁶.

□ 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge¹⁷ s'est tenue à Genève du 2 au 6 décembre 2003. Cette conférence internationale a été placée sous le thème «Protéger la dignité humaine», et a réuni plus de 1500 représentants des 191 Etats parties aux Conventions de Genève de 1949, des 179 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de leur organisation faîtière, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que du CICR. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a conduit la délégation suisse, composée de représentants du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et du Département fédéral de la défense, de la population et des sports (DDPS). Les priorités générales de l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été fixées pour les quatre prochaines années. La conférence permet une combinaison de mécanismes à caractère décisionnel, de mécanismes d'information et de mécanismes concernant des engagements volontaires.

Les principaux thèmes traités ont été la réaffirmation et le renforcement du droit international humanitaire, les personnes disparues, la question des armes, l'adaptation des stratégies d'action pour réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et technologiques, ainsi que face aux maladies transmissibles comme le VIH/sida, la tuberculose et la malaria¹⁸. Outre cet ordre du jour, un autre sujet a occupé tous les esprits : le rétrécissement de l'espace humanitaire, ainsi que les attaques dont sont de plus en plus souvent victimes les humanitaires. Et de constater que si l'inquiétude est unanimement partagée, les réponses font défaut¹⁹.

La 28^e Conférence s'est conclue par l'adoption d'une série de résolutions, dont les plus importantes sont la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire²⁰. Notant que les conflits armés, les catastrophes et les maladies mettent des millions de personnes dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, la *Déclaration* engage les Etats et l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à résoudre ce problème en promouvant le respect des lois applicables et en réduisant la vulnérabilité des communautés humaines

¹⁶ CICR, *Bilan et conclusion de la Conférence internationale sur les personnes disparues*, communiqué de presse, 21 février 2003.

¹⁷ Une page spéciale est consacrée à la conférence sur le site du CICR : <www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/conf28>.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ «L'insécurité est au cœur des discussions du Mouvement de la Croix-Rouge», *Le Temps*, 4 décembre 2003 ; «Le Mouvement de la Croix-Rouge somme les Etats de protéger les civils», *Le Temps*, 8 décembre 2003.

²⁰ Les textes intégraux de ces deux documents sont disponibles sur les sites Internet du CICR et de la Fédération internationale.

face à ces fléaux. L'*Agenda pour l'action humanitaire* met l'accent sur la protection de la dignité humaine en énonçant à l'intention des Etats et des composantes du Mouvement une série d'objectifs concrets et de mesures à mettre en œuvre :

- ❑ respecter et restaurer la dignité des personnes portées disparues dans le cadre des conflits armés ou d'autres situations de violence armée, ainsi que celle de leur famille ;
- ❑ améliorer la protection des civils contre l'utilisation aveugle des armes et contre leurs effets et protéger les combattants contre les souffrances inutiles causées par des armes prohibées en contrôlant le développement, la prolifération et l'utilisation des armes ;
- ❑ limiter l'impact des catastrophes en mettant en œuvre des mesures de prévention et de réduction des risques et en améliorant les mécanismes de préparation et d'intervention ; et
- ❑ réduire la vulnérabilité croissante aux maladies résultant de l'opprobre et de la discrimination et d'un accès inadéquat aux programmes de prévention, de soins et de traitement²¹.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a lieu tous les quatre ans ; la dernière en date s'est déroulée en 1999, également à Genève.

📖 **Annuaire 2000**, « 27^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », pp. 217-220.

²¹ 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « Adoption de la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire », *Bulletin quotidien*, n° 5, Genève, 7 décembre 2003.

SOURCES

- CICR, *Bilan et conclusion de la Conférence internationale sur les personnes disparues*, communiqué de presse, 21 février 2003.
- CICR, *28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, <www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/conf28>.
- ICRC, *Annual Report 2002*, Geneva, June 2003.
- 28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, «Adoption de la Déclaration et l'Agenda pour l'action humanitaire», *Bulletin quotidien*, n° 5, Genève, 7 décembre 2003.
- DDC, *Aide humanitaire de la Confédération en Irak*, factsheet, février 2003.
- DDC, communiqués de presse parus en 2003.
- DDC, *Vivre la solidarité. Aide humanitaire – Stratégie 2005*, Berne : DDC, 2002.
- DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2002*, Berne, 2003.
- Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 14 novembre 2001 (FF 2002 2087).
- La Liberté*, «Humanitaire. Tous pour l'Irak, le reste pour l'Afrique», 15 avril 2003 ; interview de Toni Frisch, délégué de l'aide humanitaire (DDC), 4 juin 2003 ; «L'ONU demande de l'aide pour ses pauvres», 20 novembre 2003.
- Le Courrier*, «Les proches des disparus sortent de l'oubli», 22 février 2003.
- Le Temps*, «La Conférence sur les disparus du CICR surmonte les antagonismes politiques et émotionnels», 22 février 2003 ; «Un groupe coordonnera depuis Genève l'aide humanitaire en Irak», 24 mars 2003 ; «Des obstacles aux ambitions humanitaires de la Suisse», 11 avril 2003 ; «L'insécurité est au cœur des discussions du Mouvement de la Croix-Rouge», 4 décembre 2003 ; «Le Mouvement de la Croix-Rouge somme les Etats de protéger les civils», 8 décembre 2003.
- L'Hebdo*, «Pourquoi la DDC tarde à regagner l'Irak», avril 2003.
- Neue Zürcher Zeitung*, «Hilfsorganisationen im Irak in Wartestellung», 1./2. Februar 2003 ; «Iraks Kinder sind schon vor dem Krieg Opfer», 23. Februar 2003.

SITES INTERNET

- Comité international de la Croix-Rouge : <www.icrc.org>.
- Direction du développement et de la coopération (DDC) : <www.ddc.admin.ch>.
- ONU, page d'accueil pour les affaires humanitaires : <www.un.org/french/ha/index.html>.